



## **CONSEIL DE SURVEILLANCE ALPAF 27 novembre 2015**

Le conseil de surveillance d'ALPAF est convoqué ce 27 novembre 2015 dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Le projet de loi de Finances pour 2016 acte un budget d'action sociale en baisse de 28 M€ dans lequel la subvention à l'association ALPAF est purement et simplement supprimée.

**C'est du jamais vu aux Ministères Economiques et Financiers.**

C'est aussi dire le peu de considération que les Ministres font de la problématique du logement des agents. Nous sommes bien loin de leurs discours, priorisant le logement social !

C'est un acte autoritaire qui constitue un déni de démocratie mais également une marque de mépris pour tous les agents. Cette politique de régression sociale porte atteinte à la dignité des agents.

Les Ministres sacrifient sur l'autel de la rigueur budgétaire une association qui n'a pourtant pas failli.

Si ALPAF a su constituer une trésorerie au fil des ans, c'est parce qu'elle a su mener une gestion rigoureuse des deniers des agents, en saisissant les opportunités de réservation de logement là où les besoins se font sentir et où les demandes existent.

ALPAF est aujourd'hui une victime à cause de sa trop bonne gestion et pour avoir respecté les directives de la tutelle.

Nous tenons à rappeler que si ALPAF n'a pas utilisé toute sa trésorerie, c'est parce qu'elle en a été empêchée par ses instances de tutelle. A titre d'exemple, les fédérations syndicales étaient davantage favorables pour accorder des aides au logement des enfants poursuivant leurs études plutôt que des prêts.

ALPAF avait largement les moyens de ce financement or le Secrétariat Général, par une décision prise à l'issue d'un CNAS, s'y est opposé.

Les Ministres viennent bel et bien de réaliser un hold-up sur ALPAF après lui avoir confisqué 2 millions d'€ en 2015.

ALPAF est, comme toutes les autres associations, sous tutelle quotidienne du Secrétariat Général (SG) qui dicte sa loi et ne cesse de lui réclamer des comptes.

Dans ces conditions, quel est le rôle des Fédérations syndicales représentant les usagers dans les assemblées générales et quel rôle en tant qu'organisations syndicales dans les conseils de surveillance ?

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA et CFTC vous rappellent qu'elles tiennent à assumer toutes leurs prérogatives prévues dans les statuts des associations au sein des conseils de surveillance et des assemblées générales. Tel n'est pas toujours le cas actuellement. L'administration, souvent, ne le leur permet pas. Elles demandent à ce que dans ces instances, comme dans toutes les instances ministérielles soit respecté le « dialogue social ».

S'agissant des conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 liant l'État et les associations, nous n'avons aucune information à ce jour sur le montant des subventions pluriannuelles prévu à supposer qu'ALPAF en retrouve une. Nous estimons indispensable, alors que se réunissent les conseils de surveillance, que ces informations leur soient communiquées préalablement à ces conseils. En effet, comment envisager sereinement l'avenir de l'association dans de telles conditions ?

En l'absence de subvention 2016 pour ALPAF, comment l'association pourra-t-elle faire face à toutes ses dépenses et aux aléas qu'elle peut rencontrer, sera-t-elle en mesure de saisir les opportunités de réservation de logements, comment pourra-t-elle conduire une politique prospective ?

De plus, le Ministre a décidé de mettre à la charge de toutes les associations le loyer des locaux qu'elles occupent au « Valmy », venant ainsi confisquer encore un peu plus l'argent des agents.

Le budget global de l'action sociale pour 2016 subit une baisse brute de près de 28 M€, à laquelle s'ajouteront la réserve de 8% et autres gels et sur-gels pour 12 M€.

En conclusion, dans la mesure où :

- les montants des subventions ne sont pas à la hauteur pour permettre un fonctionnement optimal et une véritable autonomie des associations,
- la subvention à ALPAF n'est pas rétablie,
- les budgets des associations subissent des charges de plus en plus élevées, avec en particulier la prise en compte des loyers du « Valmy », non compensées par des abondements,
- les réserves et autres gels ne sont ni levés, ni expliqués,
- le chiffrage pluriannuel des subventions aux associations n'est pas communiqué,
- le fonctionnement des conseils de surveillance par rapport aux organisations syndicales n'est pas revu dans la transparence.

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA/CFTC ont décidé de ne pas siéger à ce conseil de surveillance. Elles attendent des réponses écrites à toutes leurs interrogations.